

MESSAGE
POUR LES FAMILLES N'AYANT PAS
ENCORE CHOISI LE PRELEVEMENT

Iffendic, le 7 juin 2010

M. le Maire
A

Familles utilisant les services périscolaires

OBJET : Règlement des factures Services Périscolaires

Madame, Monsieur,

Afin de vous faciliter le règlement de vos factures. Nous vous proposons **LE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE**.

Ce mode de paiement est gratuit, pratique, sûr et résiliable à tout moment.

Si vous optez pour ce mode de paiement, vous voudrez bien compléter la demande d'autorisation de prélèvement ci-jointe (les deux parties) sans oublier d'y apposer votre signature, accompagnée d'un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal (**RIB OU RIP**) :

Avant le 28 juin 2010

Pour ceux qui ne désirent pas opter pour ce mode de paiement, vous aurez toujours la possibilité de régler directement en espèces vos factures au guichet du Trésor Public de Montfort ou d'adresser votre règlement par chèque à la Trésorerie.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le Maire
Conseiller Général
C. MARTINS

P.J. : Demande d'autorisation de prélèvement.